SCP CNP UC IMMO - **Part CNP IMMO PREMIUM**

Lettre d'information trimestrielle

Période analysée : 1er juillet 2026 au 25 septembre 2026

Objectif et stratégie d'investissement

CNP IMMO PREMIUM est un support en unités de compte (UC) représenté par la part de la société civile de portefeuille (SCP) CNP IMMO, disponible dans certains contrats d'assurance vie multi-supports de CNP Assurances.

La SCP CNP IMMO a pour objectif la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilière et financière, susceptible d'être composé, de parts ou d'actions de sociétés à prépondérance immobilière jusqu'à 100% et des valeurs mobilières de trésorerie à titre accessoires de 5% maximum. **La stratégie principalement visée est l'immobilier « prime » , à savoir une stratégie des actifs de grande taille, très bien situés essentiellement dans le QCA Parisien** (Quartier Central des Affaires de Paris) avec un objectif de taux de rendement locatif stable et régulier à un horizon de long terme et une plus grande résilience des valorisations des immeubles en cas de crise. En application de l'article 9 du règlement UE 2019/2088, dit Disclosure, la SCP CNP IMMO intègre les critères extra-financiers dans la réalisation de ses investissements.

Cette stratégie sera mise en œuvre par la Société de Gestion au moyen d'une sélection d'actifs immobiliers déjà détenus par CNP Assurances ou par acquisition d'actifs présentant le même degré d'exigence.

Evolution de la performance et commentaire de gestion du 3ème trimestre 2026

Au 25 septembre 2026, la valeur liquidative de la part CNP IMMO PREMIUM s'élève à 86,74€, soit une performance de -8,30% depuis le début de l'année, et de -13,32% depuis la création du fonds (août 2020).

Le portefeuille compte 8 actifs, majoritairement de bureaux. En termes de répartition géographique, les actifs se situent principalement à Paris au Quartier Central des Affaires pour 81%, à Paris 15ème pour 3% et dans le Croissant Ouest pour 16% (Neuilly-sur-Seine et Courbevoie). Cette allocation immobilière de qualité est particulièrement prisée par les locataires en recherche de centralité.

La durée moyenne résiduelle des baux est de 4,6 années à la fin du troisième trimestre 2026. À la suite du départ de « Orange » et de « IMG » le taux d'occupation physique s'établit à 82% et financier à 86% , tout en conservant un taux d'encaissement des loyers à 100%. Concernant Alleray, les démarches de commercialisation se poursuivent, dans l'attente d'un arbitrage sur la stratégie à retenir pour l'immeuble. Concernant Baume, l'actif est en cours de commercialisation.

La campagne d'expertise du troisième trimestre a acté une décompression moyenne des taux de capitalisation du portefeuille de 0,02% soit 0,37% depuis le début de l'année. Cette décompression engendre une baisse globale de la valeur des actifs de -12%, soit -10,65% à l'échelle de l'UC, compensée par un rendement immobilier de 2,35% pour atteindre une performance globale depuis le début de l'année de -8,30%.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous–jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Caractéristiques – Chiffres clés

Nature de la société : société civile de portefeuille à capital variable
Date de création : 22/07/2020
N° de siren : 885 395 889
Code ISIN : FR0013529161
Durée : 99 ans
Capital maximum statutaire : 1 000 000 000 €

Société de gestion : La Française Real Estate Managers
Dépositaire : BNP Paribas Securities Services
Expert central : BNP Paribas Real Estate Valuation France

Nombre de parts : 1 156 045,00
Capital social effectif : 104 044 050,00 € depuis la création
Capitalisation : 100 282 829,76 €
Valeur liquidative : 86,74 €

Commissions de souscription :
- **Appliquées et acquises au fonds** : 2%
- **Appliquées et non acquises au fonds** : 3,5%

Frais de gestion annuels max : 1,06%/an TTC
(Base : Actif brut)

Situation d'endettement : 0 € *(compte courant)*
Provision des frais de gestion : 553 750,02 € (au 25/09/2026)

Performance YTD au 25/09/2026 constituée par la variation de sa valorisation hebdomadaire : -8,30 %

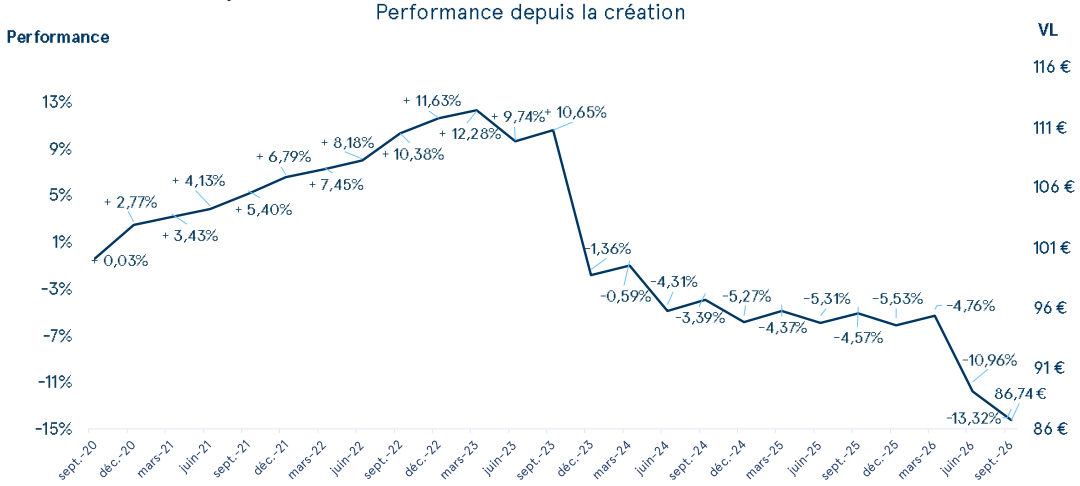
Durée de placement recommandée : 8 ans dans le cadre de l'assurance vie

PROFIL DE RISQUE : 3

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque plus faible — Risque plus élevé

Performance depuis la création



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Point marché de l'immobilier du 3ème trimestre 2026

MARCHE DE L'INVESTISSEMENT en France - Forte sélectivité des investisseurs dans un marché en manque de liquidité

Le troisième trimestre confirme une reprise en trompe l'œil du marché de l'investissement immobilier, portée par un nombre limité de transactions d'envergure. A titre d'illustration, l'acquisition de Capital 8, un ensemble de bureaux de 45 000 m², par Pontegadea pour près de 875 M€, représente à elle seule environ un quart des volumes investis au cours du trimestre. La hausse des volumes investis sur un an ne doit pas masquer la faiblesse structurelle du marché avec des volumes qui demeurent inférieurs à leur moyenne quinquennale et un nombre de transaction en recul de 16% sur un an.

Le durcissement de la politique monétaire de la BCE accentue ces faiblesses. Depuis fin juin, la hausse de plus de 100pbs de l'OAT renchérit le coût du financement et exerce une pression supplémentaire sur les valeurs des actifs immobiliers. Une nouvelle phase d'ajustement des rendements immobiliers s'ouvre, alors que les écarts de prix entre vendeurs et acquéreurs continuent de freiner la réalisation des transactions. Près de la moitié des actifs mis sur le marché auraient ainsi été retirés, faute d'accord sur les valorisations.

Les bureaux concentrent l'essentiel de la dynamique d'investissement, dopés par quelques opérations exceptionnelles, avec une forte concentration en Île-de-France et plus spécifiquement à Paris. Les marchés régionaux restent atones avec un peu plus de 500 M€ investis en bureau sur les neuf premiers mois de l'année.

La remontée des taux souverains se traduit par un renforcement des exigences de rendement des investisseurs immobiliers, pesant directement sur les valorisations et le rythme des transactions. A fin septembre, les taux de rendement prime ont progressé, sur le seul trimestre, de 40 pbs pour les bureaux, 50 pbs pour les commerces en pied d'immeuble et 60 pbs pour la logistique. Cet ajustement implique une correction des valeurs immobilières de 9 à 12% par le seul effet taux, alors que cette phase de correction devrait se poursuivre sur le prochain trimestre.

MARCHE LOCATIF BUREAUX en France - Un marché sous pression

Le marché locatif des bureaux en Île-de-France reste caractérisé par une demande ralentie et par une polarisation croissante entre les actifs prime et le reste du marché. La demande placée cumulée sur les neuf premiers mois de l'année atteint 1,05 million de m², un recul de 14 % sur un an et de 23 % par rapport à la moyenne post-Covid. Le troisième trimestre totalise environ 314 000 m², un niveau particulièrement faible. Les entreprises continuent de différer leurs décisions immobilières dans un environnement économique incertain, tandis que la rationalisation des surfaces, le développement du travail hybride et la recherche de flexibilité limitent les besoins d'expansion.

La faiblesse de la demande concerne tout particulièrement les grandes surfaces. Seules 19 transactions de plus de 5 000 m² ont été enregistrées sur les neuf premiers mois de l'année, contre 31 sur la même période en 2025. Les petites et moyennes surfaces résistent relativement mieux, sans toutefois échapper au ralentissement général.

Face aux incertitudes, de nombreuses entreprises privilégient la renégociation de leurs baux ou la réorganisation de leurs espaces existants, plutôt que la prise à bail de nouvelles surfaces. Cette tendance réduit l'absorption nette des surfaces disponibles et témoigne de la prudence des entreprises dans leurs arbitrages immobiliers.

Les évolutions géographiques demeurent très différenciées. Paris fait preuve d'une résilience relative, grâce à la profondeur de son marché, à son accessibilité et à la concentration des emplois qualifiés. À l'inverse, la première périphérie francilienne connaît une forte contraction de la demande tandis que La Défense enregistre une évolution positive sur un an.

L'offre immédiate en Île-de-France se stabilise autour de 6,6 millions de m² au troisième trimestre, tout en enregistrant une hausse d'environ 8 % sur un an. Les livraisons sur le trimestre atteignent un peu plus de 330 000 m², leur plus faible niveau depuis le confinement. Le taux de vacance s'établit à 10,7 % en moyenne en Île-de-France, avec des écarts significatifs selon les secteurs. Dans Paris intra-muros, l'offre reste relativement contrainte, même si elle progresse dans le quartier central des affaires. A La Défense, la vacance reste élevée, en dépit d'une diminution récente des surfaces disponibles.

L'abondance de l'offre conjuguée à une demande limitée intensifie la concurrence entre propriétaires et accentue la nécessité d'adapter les immeubles aux attentes des utilisateurs. Les actifs secondaires, mal desservis ou nécessitant des travaux importants sont particulièrement exposés à un allongement des délais de commercialisation et à une pression accrue sur les conditions locatives.

Si les meilleurs actifs parviennent encore à afficher des loyers élevés, la tendance globale est à la baisse des loyers, dans un environnement où les mesures d'accompagnement progressent une nouvelle fois au troisième trimestre, atteignant 32,3 % en moyenne en Île-de-France.

SCP CNP UC IMMO - **Part CNP IMMO PREMIUM**

LA FRANÇAISE REM
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

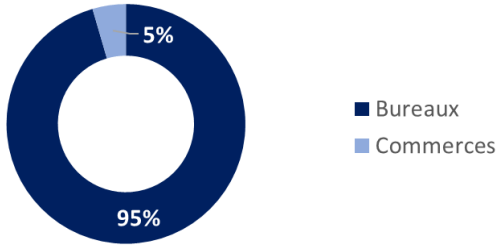
Composition du patrimoine

Données au 3ème trimestre 2026

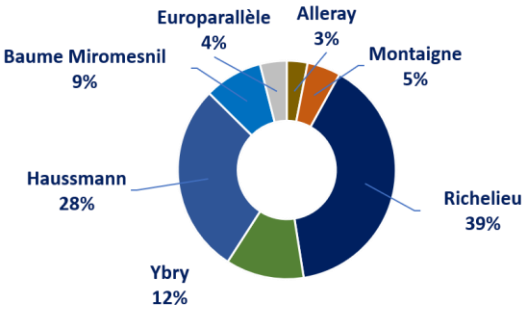
Chiffres clés immobilier

Nombre d'actifs :	8	TOP :	82%	WALB :	4,6 ans
Nombre de baux :	7	TOF :	86%	WALT :	4,7 ans

Répartition sectorielle en valeur

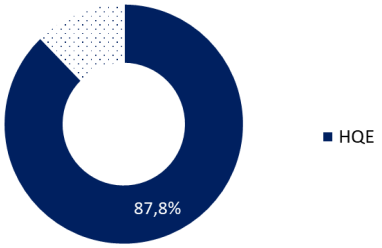


Répartition des actifs en valeur

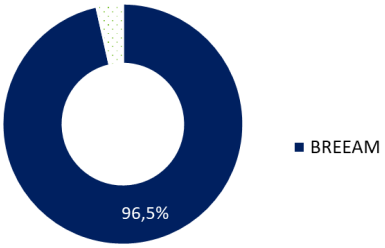


Secteur	Nom - Adresse	Surface totale	Locataire	Labels / Certifications
Bureaux	SCI RICHELIEU 85 rue de Richelieu – 75002 Paris	31 398 m²	Cogedim Gestion	HQE Exceptionnel / Well Silver 2020 / BBC Rénovation 2009 / BREEAM Excellent
	SCI ALLERAY 6 place d'Alleray - 75015 Paris	18 163 m²	Vacant	HQE Bâtiments Tertiaires V2/ BREEAM In-Use Very Good
	SCI YBRY, 41 rue Ybry – 92051 Neuilly sur Seine	14 961 m²	Séphora	HQE Excellent / BREEAM in-Use Very Good
	SCI 173 HAUSSMANN 173-175 boulevard Haussmann - 75008 Paris	11 341 m²	Lazard Frères	HQE Exceptionnel / BBC Rénovation 2019 / Wired Score « Gold » / BREEAM In-Use Very Good V6
	SCI BAUME MIROMESNIL 20 rue de la Baume - 75008 Paris	5 937 m²	Apicil Transverse - Vacant	BREEAM In-Use Good V6
	SCI EUROPARALLELE 33 Avenue de L'Europe - 92 400 Courbevoie	30 062 m²	Enedis	HQE Bâtiments Tertiaires / Effinergie + /BREEAM Very Good
Commerces	SCI MONTAIGNE 51, avenue Montaigne - 75008 Paris	502 m²	Fendi	RAS
	SCI MONTAIGNE 53, avenue Montaigne - 75008 Paris	392 m²	Céline	
	SCI RICHELIEU 85 rue de Richelieu – 75002 Paris	355 m²	Cogedim Gestion	

Label HQE (en % de la valeur d'expertise)



Label BREEAM (en % de la valeur d'expertise)



Composition du patrimoine

Données au 3ème trimestre 2026



SCI Richelieu – 85 rue de Richelieu – Paris 2ème



SCI Alleray – 6 place d'Alleray – Paris 15ème



SCI Ybry – 41 rue Ybry – Neuilly-sur-Seine (92)



SCI Haussmann – 173-175 boulevard Haussmann – Paris 8ème



SCI Montaigne – 51 avenue Montaigne - Paris 8ème



SCI Montaigne – 53 avenue Montaigne - Paris 8ème



SCI Baume Miromesnil – 20 rue de la Baume – Paris 8ème



SCI Europarallèle – 33 avenue de l'Europe – Courbevoie (92)

Stratégie ESG

LABEL ISR

En décembre 2024, le fonds a obtenu le renouvellement de son label ISR obtenu en décembre 2021.

Lors du premier cycle, les équipes d'Asset Management ont fait progresser de plus de 20 points la note moyenne du fonds, passant de 54,9% à 76,1%. La performance énergétique du fonds a été réduite de 163 kwhEF/m².an à 144 kwhEF/m².an, quand les émissions moyennes de CO2 du fonds ont diminué de 14,3 kgeqCO2/m².an à 10,5 kgeqCO2/m².an. Ce très bon résultat n'aurait pas été possible sans une mobilisation forte de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs de La Française REM, Property Managers et bien sûr locataires. En témoignent les certifications en exploitation obtenues ou renouvelées sur l'ensemble des actifs bureaux et initiés sur les actifs commerces du fonds.

Durant le second cycle de labélisation, qui se terminera en décembre 2027, la société civile s'attachera à:

- Améliorer encore la performance énergétique et environnementale des actifs du fonds
- Accroître la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du fonds
- Faire progresser la résilience des actifs face aux risques climatiques physiques
- Améliorer le confort des occupants tout en améliorant l'accessibilité des actifs pour tous
- Continuer à mobiliser les Property Managers et locataires autour des engagements ISR du fonds

FONDS CLASSÉS ARTICLE 9 AU REGARD DE SFDR

Par ailleurs, le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 sur 100% de son portefeuille immobilier. L'objectif d'investissement durable que le fonds entend réaliser est la contribution significative à l'ODD n°13 «Luttes contre les changements climatiques», tout en prenant en compte les principales incidences négatives relatives à l'exploitation d'actifs immobiliers, et pour lesquels la société de gestion s'est assurée que les Property Managers, qui gèrent les actifs immobiliers au quotidien, respectent des pratiques de bonne gouvernance. Pour ce faire, le Fonds aligne les émissions de gaz à effet de serre de ses actifs avec la trajectoire de décarbonation 1,5°, développée par le CREEM (Carbon Risk Real Estate Monitor) et compatible avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir ces consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties communes et parties privatives. La performance environnementale du Fonds correspond à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre des actifs pondérée par leur surface. Les données nécessaires au calcul des performances énergétique et environnementale des actifs du fonds peuvent être soit directement collectées, soit estimées à partir de données indirectes (cas des locataires n'ayant pas souhaité partager avec le propriétaire leurs données d'énergie et/ou des syndicats de copropriété ne remontant pas les données).

➡ Sur l'exercice 2024, **la performance environnementale du Fonds s'établit à 8,7 KgeqCO2/m²/an**, à comparer avec une valeur seuil du CREEM établie à 17,2 KgeqCO2/m²/an pour un portefeuille comparable. En 2024, le fonds a donc bien atteint son objectif d'investissement durable.

POSITIONNEMENT DE VOTRE FONDS AU REGARD DU RÈGLEMENT TAXONOMIE

En signant l'Accord de Paris en décembre 2015, l'Union Européenne s'est engagée, au nom de ses membres, à limiter le réchauffement climatique. Ce faisant, une évidence s'est rapidement imposée : celle de devoir orienter les investissements vers des activités permettant la transition effective vers une économie bas-carbone. Dans cette optique, la Commission européenne communiquait en mars 2018 son plan d'action pour financer la croissance durable. Avec, au cœur de ce plan, la taxonomie européenne, ou taxonomie verte : un outil permettant la définition et l'identification précise des activités économiques pouvant être considérées comme « durables ».

La taxonomie permet à l'ensemble des parties prenantes, en particulier les acteurs financiers, d'avoir une compréhension partagée de ce qu'est une activité durable. En effet, elle catégorise les activités en fonction de leurs externalités environnementales et fixe des indicateurs mesurant la contribution de ces activités à 6 objectifs environnementaux, ainsi que des seuils minimaux de performance permettant de caractériser une activité comme verte. Ainsi, une activité sera considérée comme "durable" si elle contribue substantiellement à l'un de ces six objectifs, sans causer de préjudice important à l'un des cinq autres.
Dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier, plusieurs activités économiques ont été prises en compte, en particulier la construction, la rénovation, l'acquisition et la gestion immobilière et les mesures individuelles. Ces activités présentent des critères spécifiques d'alignement à la Taxonomie sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Pour l'activité d'acquisition et de gestion immobilière, qui est celle de votre fonds, les critères de la Taxonomie liés à l'atténuation du changement climatique sont les suivants :

- Les bâtiments construits avant 2021 doivent justifier d'un DPE A (50kwhEP/m²/an en France) ou présenter une consommation énergétique dans le top 15% des bâtiments les plus efficient localement
- Les bâtiments construits après 2021 devront justifier d'une consommation énergétique au moins 10% inférieure à celle fixée selon les normes NZEB (RT 2012 -10% ou RE 20202 en France) en vigueur dans chaque pays

En plus de ces critères, les actifs ne doivent pas présenter de vulnérabilité forte aux risques climatiques physiques.

L'alignement à Taxonomie peut être calculé en prenant en compte la valeur d'expertise des immeubles (indicateur « Market Value ») ou les loyers facturés sur l'exercice (indicateur « Chiffre d'Affaires).

➡ Sur l'exercice 2024, l'alignement à Taxonomie de votre fonds est de **4,3% en utilisant l'indicateur « Market Value » et 6,8% en utilisant l'indicateur « Chiffre d'Affaires ».** Sur l'exercice 2024, l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID s'élevait à 2,2% pour l'indicateur « Market Value » et 3,2% pour l'indicateur « Chiffre d'Affaires ».

Facteurs de risques

La société civile investit en actifs immobiliers, détenus directement, sélectionnés par la Société de Gestion. La performance et l'évolution du capital investi sont donc exposées directement aux risques du marché immobilier. La société civile est également exposée directement au risque de défaillance d'un locataire, ou encore de défaillance d'un intervenant au titre d'un contrat de promotion immobilière, maîtrise d'ouvrage déléguée ou autre.

Enfin, la société civile est exposée aux risques financiers de taux, de contrepartie et de liquidité.

Risques généraux - risque en capital:

La société civile n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans la société civile s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

L'exposition à ces risques peut entraîner une baisse de l'Actif Net Réévalué de la société civile.

Risques liés à la stratégie d'investissement:

Risques liés au marché immobilier visé dans la stratégie d'investissement

- Les investissements réalisés par la société civile sont soumis aux risques inhérents à la détention directe et à la gestion d'actifs immobiliers. Dans ce cadre, la performance et l'évolution du capital investi sont exposés aux risques liés à l'évolution de cette classe d'actifs. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent entraîner une baisse de la valeur des actifs détenus par la société civile . Aucune assurance ne peut donc être donnée quant à la performance des actifs détenus par la société civile .
- Au niveau immobilier, la société civile est également exposée indirectement au risque de défaillance d'un locataire conduisant à un défaut de paiement.
- La société civile pourrait également être exposée au risque de liquidité inhérent au marché de l'immobilier.
- La société civile peut être soumise au risque de faible dispersion des risques immobiliers. Elle pourra momentanément ou tout au long de sa vie être investie dans un nombre restreint d'actifs immobiliers.

L'exposition à ces risques peut entraîner une baisse de l'Actif Net Réévalué de la société civile.

Risques liés à l'effet de levier

La société civile aura un recours à l'endettement de manière directe (recours au découvert bancaire de façon exceptionnelle et limitée dans le temps. Dans ces conditions, les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement. L'effet de levier a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la société civile , mais également les risques de perte. Le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la société civile, sera subordonné au remboursement préalable des emprunts contractés par la société civile .

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers), d'une contrepartie de gré à gré (instruments financiers à terme) ou des locataires (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entrainer une baisse de l'Actif Net Réévalué de la société civile.

Risques financiers:

Risque de taux

Ce risque résulte de la sensibilité des actifs de la société civile à l'exposition sur certains taux (notamment inflation, etc.) et aux fluctuations des marchés des taux d'intérêts. En particulier, une remontée des taux d'intérêt pourrait avoir un impact négatif sur la performance de la société civile.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de baisse d'une valeur d'un titre, en raison de la dégradation de la qualité de son émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique) ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers).

Facteurs de risques

Risque de liquidité

Toute décision de retrait d'un Associé s'exerce dans les conditions définies dans les statuts. En outre, le marché de l'immobilier offre une liquidité restreinte. La demande de retrait d'un associé, sur une courte période, peut avoir une incidence défavorable sur le prix de vente des immeubles qui devront être cédés dans des délais limités, ce qui pourrait impacter défavorablement la valeur de la société civile .

Gestion du risque de liquidité :

Le délai de règlement du retrait, soit le délai entre la date de centralisation et la date de règlement par le Gérant est fixé en période de fonctionnement normal de marché à un (1) mois.

Si les contraintes de liquidité de la société civile l'exigent et notamment en cas d'allongement du délai de règlement des actifs sous-jacents, ce délai pourra toutefois être porté au maximum à six (6) mois.

Le gérant a la faculté de suspendre temporairement le rachat de parts pour les associés détenant plus de 20 % des parts.

Le gérant a la faculté de constituer un fonds de remboursement sur lequel sont prélevées les sommes nécessaires au remboursement des associés souhaitant se retirer.

Risques en matière de durabilité

Ce risque se définit comme tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la société civile, y compris l'exclusion de certains actifs immobiliers lorsque les couts de remédiation sont disproportionnés par rapport à la valeur de l'actif.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter la société civile, notamment par:

1) une baisse des revenus ;
2) des coûts plus élevés ;
3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
4) coût du capital plus élevé ; et
5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Lexique

Taux d'Occupation Financier (TOF):	Se détermine par la division du montant total des loyers facturés par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine serait louée.
Taux d'Occupation Physique (TOP):	Se détermine par la division de la surface occupée des locaux par la surface totale des locaux.
Taux de rendement « prime » :	Correspond au rendement moyen que les investisseurs peuvent espérer sur les actifs les plus recherchés et dans les zones géographiques les plus prisées.
Valeur d'expertise :	Correspond à la valeur des biens immobiliers définis par des experts indépendants.
Valeur liquidative (VL) :	Est égale à la valeur de l'Actif Net du fonds divisée par le nombre total d'actions
WALB :	Correspond à la durée moyenne résiduelle des baux jusqu'à la prochaine date triennale.
WALT :	Correspond à la durée moyenne résiduelle des baux.

Le support en Unité de compte CNP IMMO PREMIUM représenté par la société civile de portefeuille et géré par la société de gestion La Française Real Estate Managers est proposé dans certains contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation de CNP Assurances. Les informations contenues dans ce document sont destinées exclusivement à l'usage de la personne à laquelle il est adressé. Il peut contenir des données confidentielles et/ou privilégiées et/ou protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'autres lois. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou une incitation à l'investissement ou l'arbitrage. Les données contenues dans cette présentation ne sont ni contractuelles ni certifiées par le commissaire aux comptes. La responsabilité de La Française Real Estate Managers ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Les performances ne sont pas garanties. L'investissement présente des risques dont le risque de perte en capital. Le document d'informations spécifiques présentant les caractéristiques principales du support en unité de compte CNP IMMO PREMIUM, ainsi que la brochure commerciale sont remis au souscripteur lors de son versement de prime ou son investissement par arbitrage affecté à ce support.

La Française Real Estate Managers
Une société du Groupe La Française - www.la-francaise.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 290 960 € - 399 922 699 RCS Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07000038 du 26/06/2007
Adresse : 128, boulevard Raspail - 75006 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 44 56 10 00 - Fax : +33 (0)1 44 56 11 00

CNP Assurances – Siège social : 4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances - IDU EMP FR231782_01ZWUC